

# D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

D-2023-130

R-4242-2023

13 novembre 2023

---

**PRÉSENTS :**

Louise Rozon

Françoise Gagnon

François Émond

Régisseurs

---

**Énergir, s.e.c.**

Demanderesse

---

**Décision sur le suivi de la décision D-2019-176 portant sur la liste des projets d'investissement signés dont le montant est inférieur au seuil prévu au *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie***

***Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir, s.e.c pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2023***



**Demanderesse :**

**Énergir, s.e.c.**

**représentée par M<sup>es</sup> Marie Lemay Lachance et Vincent Locas.**

## 1. INTRODUCTION

[1] Le 24 octobre 2023, Énergir, s.e.c. (Énergir ou le Distributeur) dépose à la Régie de l'énergie (la Régie), en vertu des articles 31 (1) (5°), 75 et 159 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*<sup>1</sup>, une demande d'examen de son rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2023 (la Demande)<sup>2</sup>.

[2] En suivi de la décision D-2019-176<sup>3</sup>, rendue dans le cadre du dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir, le Distributeur dépose la liste des projets d'investissement signés dont le montant est inférieur au seuil prévu au *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*<sup>4</sup> (la Liste).

[3] Le Distributeur indique que la preuve relative au rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2023 (le Rapport annuel 2022-2023), incluant les résultats financiers de ses activités réglementées, fera l'objet d'un dépôt en décembre 2023. La Demande sera alors amendée en conséquence.

[4] Dans la présente décision, la Régie se prononce sur le suivi requis à la décision D-2019-176 portant sur la Liste.

## 2. SUIVI DE LA DÉCISION D-2019-176

[5] La décision D-2018-080 prévoit que la Régie :

*« [421] [...] mettra en place, dans le cadre des dossiers d'examen du rapport annuel, un processus de suivi aléatoire annuel de certains projets inférieurs au seuil afin de s'assurer de l'application et de l'efficacité du processus de gouvernance et*

---

<sup>1</sup> [RLRQ, c. R-6.01.](#)

<sup>2</sup> Pièce [B-0002](#).

<sup>3</sup> Dossier R-3867-2013 Phase 3, décision [D-2019-176](#), p. 100, par. 50.

<sup>4</sup> [RLRQ, c. R-6.01, r. 2.](#)

*du respect de la méthodologie d'évaluation de la rentabilité des projets d'extension de réseau établie par la présente décision »<sup>5</sup>.*

[6] Par sa décision D-2019-176, la Régie ordonnait :

*« [50] [...] qu'une liste identifiant les projets inférieurs au seuil ainsi que leur coût respectif (« Liste de projets inférieurs au seuil réalisés – Suivi aléatoire annuel ») soit déposée par Énergir, au cours du mois suivant la fin de l'année financière, dans le cadre du dépôt du dossier d'examen du rapport annuel. Ainsi, la Régie pourra sélectionner les projets dont l'information détaillée devra être fournie en même temps que la preuve qui est usuellement déposée au mois de décembre dans ce même dossier »<sup>6</sup>.*

[7] C'est dans ce contexte qu'Énergir dépose le suivi requis<sup>7</sup> et demande à la Régie de prendre acte du dépôt de la Liste, laquelle contient les informations suivantes pour chaque projet :

TABLEAU 1  
NOMENCLATURE DES INFORMATIONS DES PROJETS  
SIGNÉS INFÉRIEURS AU SEUIL

Colonne	Description
Projet*	Identifiant unique pour le projet
Statut	Si le projet est sur le réseau ou s'il s'agit d'une extension de réseau
Clients	Nombre de clients total anticipé pour le projet
Coûts*	Coûts des immobilisations (conduite, branchement, compteur) sans les frais UMQ; incluant les subventions PRC, mais excluant les contributions clients
Marché	Principal marché visé par le projet (Résidentiel, Affaires, VGE)
Type	S'il s'agit d'un nouveau client, d'un ajout de charge d'un client existant ou de chauffage temporaire

\* Informations requises en vertu de la décision D-2019-176 [50].

Source : Énergir, pièce [B-0003](#), p. 2.

<sup>5</sup> Dossier R-3867-2013 Phase 3, décision [D-2018-080](#), p. 100, par. 421.

<sup>6</sup> Dossier R-3867-2013 Phase 3, décision [D-2019-176](#), p. 15, par. 50.

<sup>7</sup> Pièce [B-0003](#) Annexe 1, p. 3.

## 2.1 OPINION DE LA RÉGIE

[8] La Régie note que la Liste, déposée en suivi de sa décision D-2019-176, comprend 2 296 projets dont le coût global représente 25 M\$ pour 2022-2023.

[9] La Régie constate que pour chaque projet identifié dans la Liste, Énergir fournit les informations relatives au statut, au nombre de clients, aux coûts, au marché visé et au type de projet, en plus d'un numéro d'identification unique. L'objectif visé par le suivi aléatoire annuel est d'assurer le respect de la méthodologie d'évaluation de la rentabilité des projets.

[10] Afin de sélectionner un échantillon représentatif, la Régie a tenu compte du coût ainsi que du statut reflétant la nature et la clientèle visée parmi les projets inclus dans la Liste. Ainsi, la Régie a retenu dix projets visant les marchés *Résidentiel*, *Affaires* et *VGE*. L'échantillon des projets identifiés par la Régie est présenté en annexe de la présente décision.

[11] **Pour l'ensemble de ces motifs,**

La Régie de l'énergie :

**PREND ACTE** du dépôt de la Liste;

**ORDONNE** au Distributeur de déposer au présent dossier, au cours du mois de décembre 2023, une copie de l'évaluation de la rentabilité *a priori* réalisée à partir du gabarit « Calcul du revenu requis pour les cinq premières années » pour les projets signés inférieurs au seuil prévu au *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* identifiés en annexe de la présente décision, avec les pièces à leur soutien.

Louise Rozon  
Régisseur

Françoise Gagnon  
Régisseur

François Émond  
Régisseur

# ANNEXE

**Annexe (1 page)**

**L.R.**

**F.G.**

**F.É.**

**LISTE DES PROJETS SIGNÉS INFÉRIEURS AU SEUIL AUX FINS DU  
SUIVI ALÉATOIRE ANNUEL**

<b>Projet</b>	<b>Statut</b>	<b>Nb Clients</b>	<b>Coûts</b>	<b>Marché</b>	<b>Type</b>
ID10070	Extension	1	703 465 \$	VGE	Nouveau client
ID10081	Extension	1	488 273 \$	Affaires	Nouveau client
ID10150	Extension	1	361 524 \$	Résidentiel	Nouveau client
ID10116	Extension	1	333 226 \$	Résidentiel	Nouveau client
ID10118	Extension	1	199 590 \$	Affaires	Nouveau client
ID10068	Extension	2	162 138 \$	Résidentiel	Nouveau client
ID10115	Extension	1	124 370 \$	Résidentiel	Nouveau client
ID10117	Extension	1	117 772 \$	Résidentiel	Nouveau client
ID387	Sur réseau	1	125 563 \$	Résidentiel	Nouveau client
ID1548	Sur réseau	1	48 868 \$	Affaires	Nouveau client